



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 17/06/22

Prévention des feux de végétation

La préfète du Loiret rappelle les conseils de prudence

A compter de jeudi 16 juin, 16h, le département du Loiret a été placé en vigilance jaune "canicule". Ces températures supérieures aux normales saisonnières rendent le risque de départ de feu particulièrement important.

Les services de l'État dans le Loiret appellent chacun à la plus grande vigilance, pour éviter tout départ de feu :

- Ne pas faire de feu ou barbecue aux abords des forêts ou zones à risque ;
- Proscrire les cigarettes en forêt ;
- Les mégots ne doivent pas être jetés en bordure des routes, des forêts, champs et broussailles ;
- Ne pas effectuer de travaux sources d'étincelles ;
- Donner l'alerte si vous êtes témoin d'un début d'incendie, en localisant le feu avec précision (appel au 18 ou 112).

Cabinet de la préfète

Service régional de la communication
interministérielle